



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question orale n° 1195

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat des vives inquiétudes exprimées par les entreprises artisanales du bâtiment de la région Nord - Pas-de-Calais au regard des difficultés économiques qu'elles subissent depuis plusieurs années. La réduction des programmes de rehabilitation des logements anciens, le développement du travail clandestin chez les particuliers, l'alourdissement des charges sociales sont quelques unes des causes du profond malaise que connaît le secteur artisanal du bâtiment pour lequel il est grand temps de mettre en oeuvre des mesures significatives. Ainsi, un abaissement temporaire du taux de la TVA sur les travaux de renovation de l'habitat pourrait-il créer un choc psychologique salutaire et relancer l'activité des entreprises concernées. En conséquence, il lui demande de faire connaître les mesures envisagées en faveur des entreprises artisanales du bâtiment.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Bois a présenté une question n° 1195.

La parole est à M. Jean-Claude Bois, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Bois. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, mais aussi sans doute un peu à M. le ministre délégué au logement.

Je veux rappeler ici les vives inquiétudes exprimées par les entreprises artisanales du bâtiment de la région Nord - Pas-de-Calais - inquiétudes qui sont, bien sûr, partagées par toutes les entreprises - au regard des difficultés économiques auxquelles est confrontée cette région, laquelle est fortement affaiblie par le chômage et par la diminution du pouvoir d'achat des particuliers.

La réduction des programmes de rehabilitation des logements anciens, le développement du travail clandestin chez les particuliers, l'alourdissement des charges sociales sont quelques-unes des causes du profond malaise que connaît le secteur artisanal du bâtiment, pour lequel il est grand temps de mettre en oeuvre des mesures significatives.

Ainsi, les artisans souhaitent un abaissement temporaire du taux de la TVA sur les travaux de renovation de l'habitat, car une telle mesure pourrait créer un choc psychologique salutaire et relancer l'activité des entreprises concernées. D'autres dispositions de soutien et de relance sont également attendues.

Pouvez-vous me faire connaître, monsieur le ministre, les mesures envisagées en faveur des entreprises artisanales du bâtiment ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance de l'économie artisanale dans le secteur du bâtiment. Il est vrai que, dans toutes nos régions, aussi bien le Nord - Pas-de-Calais que le Poitou-Charentes, le bâtiment est un élément constitutif de la charpente de l'économie régionale.

Le dossier du bâtiment ressemble beaucoup à celui de l'aménagement du territoire. C'est sans doute le secteur

ou l'argent est le plus rapidement transformé en emplois et où il y a la meilleure dispersion sur l'ensemble du territoire puisqu'il n'y a pas un seul canton de France qui ne compte un artisan du bâtiment. Dans cette période difficile, le Gouvernement a donc jugé ce dossier prioritaire.

Je suis, monsieur le député, d'accord avec plusieurs éléments de votre intervention, mais je suis aussi en désaccord avec d'autres.

En effet, il s'agit d'un secteur très important. Aussi, les mesures qui ont été prises en faveur de l'immobilier vont contribuer à le soutenir davantage. Certains indicateurs, notamment pour ce qui est du destockage de ce secteur professionnel, sont aujourd'hui positifs pour l'avenir.

Désormais, une nouvelle disposition fiscale permettra de lutter contre le travail clandestin. Un couple de propriétaires pourra, en cas de travaux effectués à son domicile, déduire de ses impôts, dans la limite d'un plafond de 40 000 francs, 20 % des dépenses retenues, soit une réduction d'impôt de 8 000 francs, ce qui aboutit à compenser la TVA.

Cette mesure est bonne, d'une part, pour les artisans du bâtiment, car elle implique qu'il soit fait appel à eux, et, d'autre part, pour les ménages car ils bénéficieront d'une réduction d'impôt significative. Elle est également bonne pour lutter contre le travail clandestin, puisque la réduction d'impôt dissuadera les propriétaires d'avoir recours à un tel type de travail et de prendre les risques qui lui sont inhérents. Une telle mesure est stimulante et a une valeur citoyenne. Voilà qui rejoint parfaitement vos préoccupations, monsieur le député.

Je tiens également à appeler votre attention sur les efforts qui ont été consentis pour alléger les charges sociales. Il est vrai que, en ce domaine, on peut toujours vouloir plus, mais sachez que, depuis le 1^{er} octobre dernier, un dispositif d'allègement des charges sociales significatif a été mis en place. Ainsi, pour un SMIC légèrement supérieur à 6 400 francs correspond maintenant un allègement des charges sociales légèrement supérieur à 1 100 francs, soit un allègement de 13 % du coût du travail pour les entreprises.

Je sais bien qu'il faut faire plus en cette matière, mais je sais aussi que, dans le budget pour 1997, l'allègement des charges sociales représente plus de 40 milliards et celui de la fiscalité sur les ménages 25 milliards. En cette période difficile pour les finances publiques, un effort très important a donc été consenti en faveur des entreprises.

L'ensemble de ces mesures en faveur des artisans, associées au développement de la qualification artisanale, nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1195

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7209

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7537

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 1996